

A.V.I

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 21, rue George Sand 75016 Paris
R.C.S. Paris 993 265 925

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. Mme Valérie CHEMLA préside la séance. Elle constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Elle rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs.

Le Président d'assemblée met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de M. Alan ATTIA-CHEMLA de ses fonctions.

Elle remercie le Président et lui donne quitus pour sa gestion de la société jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des actionnaires décide de nommer à la présidence de la société, à compter de ce jour, et pour une période indéterminée :

Mme Valérie CHEMLA, demeurant 21, rue George Sand 75016 Paris, née le 21 octobre 1968 à Neuilly sur Seine (92200).

Mlle Valérie CHEMLA déclare qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure ou décision d'interdiction de gérer ou d'administrer une société commerciale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

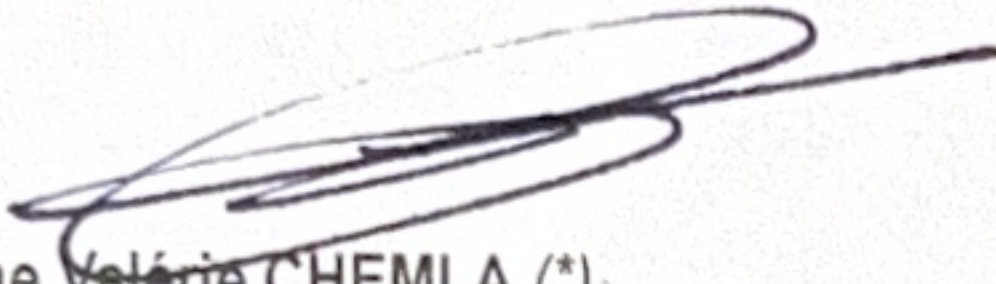
L'assemblée des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Bon pour acceptation ↓ fonctions ↓ Président



Mme Valérie CHEMLA (*)
Présidente

(*) Signature précédée de la mention "bon pour acceptation des fonctions de Président"